
De la nécessité de rétablir, en France, le clergé & les corps ecclésiastiques & religieux pour le bien de l'état. A Paris, chez Crapart. 1792. 1 vol. in-12.

ENTREPRENDRE, dans les circonstances présentes, de démontrer la nécessité de rétablir en France, & pour le bien de l'état, le clergé & les corps ecclésiastiques & religieux, supprimés par l'assemblée nationale, n'étoit point une chose aisée, ne fût-ce qu'à cause des préjugés qui subsistent contre eux; cependant l'auteur de la brochure que nous annonçons, y a complètement réussi, en faisant connoître, par des principes de politique, des faits & des raisonnemens que l'on ne peut contester, leur utilité pour la Religion, pour le gouvernement & pour les peuples; il a réfuté tous les préjugés & toutes les objections que les gens du monde ont imaginés contre eux, & après cette réfutation, on demeure convaincu que la suppression de ces corps étant infiniment contraire à la prospérité du royaume, il ne peut y avoir de difficulté de les rétablir*.

A la fin de l'ouvrage, on trouve une notice pour servir à l'histoire de la révolution, dont l'auteur attribue les premières causes à

* Si quelqu'un a un exemplaire d'un petit ouvrage sur ce même sujet, intitulé *Réflexions sur les ordres religieux*, dont j'ai parlé dans les Journaux du 1 & 15 Janvier; il me fera plaisir de me l'envoyer, je lui en rendrai deux autres.